

Comment désamorcer

Les différends de voisinage encombrant chaque jour (et nuit) les services de police et de gendarmerie. L'intervention d'un « conciliateur » permet d'apaiser la plupart des situations

Qui n'a jamais pesté contre un voisin ? Celui-là même qui fait démarquer sa tondeuse à gazon tous les dimanches matin. Ou celui qui transforme régulièrement son appartement en boîte de nuit... Quand les nuisances ne sont pas carrément liées à une activité commerciale. Les motifs de discordes sont nombreux et les situations s'enveniment parfois, au point de devenir invivables.

« On était sous antidépresseur », raconte un habitant de Solliès-Pont dont la vie est devenue infernale après qu'une station de lavage automatique s'est installée à côté de chez lui. « À trois heures du matin, un type pouvait passer une heure à laver sa voiture... », se souvient-il encore hanté par le souvenir du « turbo séchage ».

Le vase qui déborde

« C'est le principe du vase d'eau qui se remplit au goutte-à-goutte, illustre Claude Gigalon, le chef de la police municipale de La Farède, au bout d'un moment, même un fait insignifiant peut avoir l'effet de la goutte d'eau qui fait déborder le vase. »

Et c'est ainsi, « quand la haine s'est installée », que « les gens peuvent finir par péter les plombs ». Il y a quelques jours, un Toulonnais a vidé un seau d'excréments sur la terrasse de son voisin du dessous. Un autre a percé des trous dans la porte de son voisin de palier. Ces « mesquineries peuvent dégénérer », regrettent des policiers, « ça peut aller jusqu'à crime et conduire devant une cour d'assises ». C'est arrivé du côté de Hyères, il y plusieurs années, quand un différend au-



tour d'un droit de passage opposant un agriculteur à un citadin s'est fini après une péripétie « d'escalade », à coup de calibre douze. Raison pour laquelle, « on essaie d'être très réactif, dès qu'il y a un problème, on y va... », assure Claude Gigalon.

Le projet des gendarmes à Brignoles

« Nous intervenons sur le moment mais ça ne règle pas toujours les problèmes dans la durée et sur le fond, reconnaît

le colonel Damien Choutet, commandant le groupement de gendarmerie du Var, à certains endroits, on intervient à répétition. » Et de plaider pour la mise en place de professionnels de l'action sociale au sein des brigades. « Le projet, c'est d'avoir des travailleurs sociaux qui auraient accès aux informations et feraient le lien entre une situation et tous les intervenants. Ils seraient capables de saisir le bon acteur dans le champ social. Cette formule a fait ses preuves dans beaucoup de départements... »

Ce dispositif devrait être lancé prochainement au sein de la compagnie de gendarmerie de Brignoles. Parmi les acteurs régulièrement sollicités pour « prendre le relais » dans les problèmes de voisinage, la justice répartis dans le département figurent déjà en première ligne (lire page suivante).

Textes :
ERIC MARMOTTANS
emarmottans@nicematin.fr

Pilier de la « justice du XXI^e siècle »

La conciliation est au cœur d'un projet de réforme judiciaire qui a été présenté à la rentrée par la garde des Sceaux. « La justice du XXI^e siècle » se fixe différents objectifs (délais de procédures, conditions de travail des magistrats, etc.) dont celui de « favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges ».

Selon le ministère de la Justice, les structures qui proposent la conciliation et la médiation sont « disparates et peu coordonnées ». Une mission d'évaluation devrait être lancée afin de recenser l'existant et de le « simplifier ». Le ministère promet plus de « lisibilité » dans le cadre du lancement d'un portail Internet dédié à la Justice – baptisé « Portails » – inauguré dès 2015. La formation des magistrats « aux mécanismes de la conciliation » sera améliorée. Et des expérimentations seront lancées notamment sur le terrain de la famille (jusque-là exclu de la conciliation) quand il s'agit de régler des différends en matière commerciale, ou liés à des problèmes de copropriété voire... de voisinage. En attendant la concrétisation de ces annonces, « plusieurs modifications de la procédure civile seront proposées afin d'inciter à la recherche de règlement négocié des litiges avant toute saisine d'une juridiction (information systématique de la juridiction de l'existence d'une tentative de règlement négocié du litige, pouvoir d'injonction du juge de recourir à la médiation ou la conciliation...). Ces évolutions procédurales feront l'objet d'un décret publié d'ici la fin d'année 2014. »



QUELLES TENDANCES DÉCO
pour cet hiver ?

JEUDI 16 OCTOBRE au cœur de votre quotidien

AMBIANCE
Les dernières
tendances déco
de l'hiver

MAISON
Votre supplément
Art & Endless
inspiration pour la maison

LE GUIDE
ma maison, mon intérieur

GENIUM
LA COULEUR
de la maison